

Image not found or type unknown



Crédit sur un bien mobilier

Par **zaz_old**, le **28/09/2007** à **08:52**

Mon père aurait fait un crédit en 1984 pour l'achat d'un véhicule. Il se trouve que le crédit n'aurait pas été payé dans sa totalité. Cette agence de crédit aurait envoyé plusieurs courriers mais sans suite de la part de mon père. Après 23 ans passé ils auraient passé le dossier à un autre groupe qui aurait retrouvé mon père sachant qu'il a toujours habité au même endroit et lui demande bien sûr de payer avec des intérêts. Ce qui est étonnant c'est qu'ils nous demandent de payer rapidement et ne sont pas capable de nous prouver les démarches qui ont été faites car il faudrait un huissier ou un avocat. A l'heure actuelle mon père a 80 ans et ne se souvient pas de ce crédit. Que devons-nous faire, car ils disent que si on ne paye pas vite il y aura des pénalités ?